

# LE MONOXYDE DE CARBONE

Gaz invisible, inodore et mortel



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

ars  
Agence Régionale de Santé  
Grand Est

Chaque année, le monoxyde de carbone représente un risque pour la santé.

En région Grand Est, pendant l'hiver 2023/2024\* :

- 80 épisodes d'intoxication par le monoxyde de carbone
- 241 personnes exposées
- 131 personnes hospitalisées
- 1 décès



Nombre d'épisodes d'intoxication par département déclarés à l'ARS Grand Est (du 1<sup>er</sup> octobre 2023 au 30 avril 2024)

## Qu'est-ce que le monoxyde de carbone ?

Le monoxyde de carbone est un gaz

- qui se mélange à l'air ambiant,
- invisible et inodore, donc difficile à détecter,
- qui peut être mortel car très toxique.

Il se forme en cas de mauvaise combustion provenant de :

- chaudières (bois, charbon, gaz, fioul...),
- chauffe-eau et chauffe-bains,
- inserts de cheminées, poêles,
- groupes électrogènes à moteur thermique,
- chauffages mobiles d'appoint,
- cuisinières (bois, charbon, gaz),
- moteurs automobiles dans les garages,
- appareils de type brasero.

## Que faire si on soupçonne une intoxication ?

Fatigue inexplicable, vertiges, nausées, vomissements, maux de tête, troubles visuels, perte de connaissance voire coma peuvent être le signe de la présence de monoxyde dans votre logement.

1. **Aérez immédiatement les locaux en ouvrant portes et fenêtres pour renouveler l'air**
2. **Arrêtez si possible toute combustion**
3. **Evacuez les locaux, videz-les de leurs occupants**
4. **Alertez les secours :**  
15 pour le SAMU,  
18 pour les pompiers,  
112 pour le numéro d'urgence européen,  
114 pour les personnes sourdes ou malentendantes



À l'approche de l'hiver et dans un contexte d'augmentation importante du prix des énergies, l'ARS appelle à la plus grande prudence et rappelle les conseils et bonnes pratiques en la matière.

Un détecteur de monoxyde de carbone est un dispositif complémentaire de prévention mais ne saurait se substituer à l'entretien des appareils de chauffage.

## LES PRINCIPALES RÈGLES POUR ÉVITER LES INTOXICATIONS

1. **Faites entretenir votre chaudière** par un professionnel qualifié tous les ans
2. **Faites ramoner conduits et cheminées** au moins une fois par an
3. **Aérer et ventilez votre logement** au minimum 10 à 15 minutes, deux fois par jour
4. **Ne bouchez pas les aérations de votre logement**
5. **N'utilisez pas les chauffages mobiles** d'appoint en continu
6. **Ne vous chauffez jamais** avec des panneaux radiants à gaz ou avec le four d'une cuisinière à gaz
7. **Évitez l'utilisation de chauffe-eau** non raccordés à l'extérieur
8. **Nettoyez régulièrement** les brûleurs de votre cuisinière à gaz
9. **Ne remettez jamais en service** un appareil de chauffage ou une cheminée, délaissé depuis des années ou utilisé épisodiquement, sans le faire vérifier par un professionnel agréé
10. **N'utilisez pas les groupes électrogènes** dans les espaces clos



Agence Régionale de Santé de Grand Est  
Téléphone : 03.83.39.30.30.  
Sites internet : [www.ars.grand-est.sante.fr](http://www.ars.grand-est.sante.fr)  
[www.stopmonox.com](http://www.stopmonox.com)

- Facebook @ARSGrandEst
- X @ars\_grand\_est
- Agence Régionale de Santé Grand Est
- Agence Régionale de Santé Grand Est

Service communal d'hygiène et de santé de votre mairie si vous habitez : Lunéville, Metz, Nancy, Saint-Dié des Vosges, Charleville-Mézières, Châlons-en-Champagne, Épernay, Reims, Troyes, Colmar, Mulhouse, Strasbourg.  
Centre antipoison Grand Est (Nancy) : 03.83.22.50.50.